

Indéniable supériorité de l'UQAM !

Michèle Leroux

■ Ils ont pratiquement tout raflé. Sans aucune pitié, ils ont mis leurs adversaires K.-O. puis sont rentrés au bercail, cinq trophées sous les bras. Leurs noms : Jacqueline Corado, Jake Malczewski, Nicholas St-Jacques, Louis Belzil et Martine Bélanger, magistralement entraînés par le diplômé et chargé de cours Martin Imbleau. Leurs exploits : d'abord et avant tout, arracher la Coupe du Bâtonnier (Prix de la meilleure équipe) convoitée par les six facultés canadiennes de droit civil, lors de la 26^e édition du Concours Pierre-Basile-Mignault, une compétition de plaidoirie qui se tenait cette année à l'Université de Sherbrooke, les 13 et 14 février dernier.

Et comme s'il n'était pas suffisant de vaincre en ronde finale les redoutables plaideurs de l'Université McGill, l'équipe de l'UQAM décida d'y mettre le paquet. Jacqueline Corado et Jake Malczewski ont mis la main sur le Prix du meilleur tandem en finale (la Coupe Jean Martineau), Malczewski décrochant en outre le Prix du meilleur plaideur (la prestigieuse Coupe Robinson). Nicholas St-Jacques se vit pour sa part remettre le Prix du troisième meilleur plaideur (Coupe Desjardins Ducharme Stein Monast), concédant la deuxième place à Nicolas Joubert, de McGill. Finalement, après que l'Université Laval eut obtenu le Prix du meilleur mémoire, l'UQAM s'empara de la Coupe Soquij, pour le deuxième meilleur mémoire.

Cette prestation mémorable a été établie sous la direction de Me



L'équipe gagnante au Concours Pierre-Basile-Mignault 2004 : à l'arrière-plan, dans l'ordre habituel, les étudiants Louis Belzil, Nicholas St-Jacques et Jake Malckewski, qui a remporté le Prix du meilleur plaideur; à l'avant-plan, Jacqueline Corado et Martine Bélanger.

Imbleau, qui, il y a exactement dix ans, faisait lui-même ses armes au Concours de plaidoirie Pierre-Basile-Mignault, décrochant avec ses collègues le prix de la meilleure équipe.

Comme l'a souligné le responsable de l'organisation de l'événement, le professeur François Tôth de l'Université de Sherbrooke, le Concours de plaidoirie Pierre-Basile-Mignault, «est un concours prestigieux, qui profite d'un soutien enthousiaste de la magistrature et qui est suivi attentivement par la communauté juridique.»

À un étudiant qui cherchait à connaître la recette de la performance «spectaculaire» de ses collègues, les soupçonnant d'être des «nerds», Louis Belzil, membre de l'équipe victo-

rieuse répondait : «Nous ne sommes pas des *nerds*, mais plutôt des travailleurs acharnés. C'est l'unique raison de notre victoire. Tout cela est bon pour les membres de l'équipe, bien entendu, mais c'est aussi très important pour notre fac de droit, qui a gagné huit prix lors des deux dernières participations... Le concours s'est déroulé devant des juges, des avocats et des membres d'autres facultés, qui ont vu la nette supériorité de l'UQAM dans ce concours de droit civil. C'est de cette façon que notre faculté gagne le respect de la communauté juridique.»

La compétition s'est déroulée sous la présidence de la juge Marie Deschamps de la Cour suprême du Canada. Les équipes qui s'y dispu-

taient sept prix provenaient de six universités, soit les universités de Montréal, de Sherbrooke, d'Ottawa, McGill, Laval et bien évidemment l'UQAM. Empruntant encore une fois la forme d'une simulation de litige porté devant la Cour d'appel, l'épreuve a permis d'aborder cette année les nouvelles dispositions du Code civil du Québec en matière de procréation assistée.

Rappelons que le juge Mignault (1854-1945), qui siégea à la Cour suprême, est considéré comme l'un des plus illustres juristes québécois. Il est l'auteur des neuf volumes composant le *Traité de droit civil*, un classique du droit civil québécois ●